

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 10

5 janvier 2009

SOMMAIRE

Agence Uelzecht S.A.	468	Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg	464
BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l.	454	Gapi-Glass.S.A.	435
Capital Immo Invest 1 S.A.	463	Gelsomino S.A.	454
Ceska Lipa S.A.	435	General Electric International Japan Investments I S.à r.l.	453
Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	434	Gland Mortgage III S.à r.l.	455
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l.	437	Huawei Technologies Luxembourg SA ...	469
CommsCo Finance S.A. Luxembourg	434	LP One Halbergmoos Sàrl	436
CommsCo Holding S.A. Luxembourg	464	Marber Bou S.A.	435
Comquest Luxembourg	436	Marber Bou S.A.	480
CRC GSCF (Lux) S.à r.l.	461	Mayfield S.à r.l.	436
D'Holzstiffchen an de Klenge Buttek S.à r.l.	436	Monticello Investment S.A.	438
DV Scuba Service International S.A.	437	Nei Holzstiffchen S.à r.l.	436
Eurindus S.à r.l.	466	Orascom Telecom Oscar S.A.	439
Fiduciaire Royal	437	PGF III S.A.	438
Financière Prooftag Sàrl	437	RXP Service S.A.	467
First Euro Industrial Properties III S.à r.l.	438	Saturno S.A.	454
First Euro Industrial Properties II S.à r.l.	480	SCP V MobilTel Luxco Holdings S.à r.l. ..	435
First Euro Industrial Properties S.à r.l. ...	438	Sematron International S.A.	454
Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl	467	SHR Grosvenor Square S. à r.l.	434
Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg	465	SIM S.A.	467
Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg	468	Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l.	436
		Travcorp Shipping S.A.	461
		Willcox Investments S.A.	434

SHR Grosvenor Square S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.490.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2008154469/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08253. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.419.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/12/08.

Hille-Paul Schut.

Référence de publication: 2008154467/9168/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03182. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Willcox Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.607.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/12/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154471/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00717. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

CommsCo Finance S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.265.

Le bilan au 30/06/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/10/2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008155237/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04224. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Ceska Lipa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 99.780.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.08.

CESKA LIPA S.A.
Jean-Marc HEITZ
Le Liquidateur

Référence de publication: 2008154472/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03563. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

SCP V MobilTel Luxco Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.350,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 100.207.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008155027/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03809. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Gapi-Glass.S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Hahneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 95.573.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2008.

EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2008155239/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04239. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Marber Bou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.918.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008155243/312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Comquest Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 27, boulevard Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 117.560.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008157048/220/12.

(080186109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Ticketmaster Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Mayfield S.à r.l.).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.449.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2008.

Pour copie conforme:

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008157047/231/15.

(080186104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

**Nei Holzstiffchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. D'Holzstiffchen an de Klenge Buttek S.à r.l.).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 19, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 36.967.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 4 décembre 2008.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2008157045/222/13.

(080186134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

LP One Halbergmoos Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.794.

Koordinierte statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial C.

Junglinster, den 9. Dezember 2008.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2008157041/231/14.

(080185916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Financière Prooftag Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 137.284.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008157049/206/12.
(080186113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Fiduciaire Royal, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 12.213.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2008.
Pour Fiduciaire Royal S.A.
Signature

Référence de publication: 2008155242/634/14.
Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02381. - Reçu 14,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(080183127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

DV Scuba Service International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 116.296.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 décembre 2008.
Pour Hoogewerf & Cie
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2008155241/634/15.
Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2008, réf. LSO-CX02382. - Reçu 14,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(080183125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 105.724.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/12/08.

Référence de publication: 2008154468/9168/13.
Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03189. - Reçu 24,0 euros.
Le Receveur (signé): G. Reuland.
(080182728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

PGF III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.531.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008157324/231/14.

(080185970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

First Euro Industrial Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 104.016.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2008.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008157325/231/14.

(080185985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

First Euro Industrial Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.533.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2008.

Pour copie conforme:
Pour la société
Maître Jean SECKLER
Notaire

Référence de publication: 2008157326/231/14.

(080186004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Monticello Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 79.311.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt et un novembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

""IRR K Ltd", une société régie par le droit de Cayman Islands, établie et ayant son siège social à Uglan House, South Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands;

ici représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, employé privé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration lui délivrée, qui restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la Société a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'unique actionnaire de la Société "Monticello Investment S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, avec un capital social souscrit de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 482 du 27 juin 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 793;

II.- Que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- Que la partie comparante, tant en sa qualité d'actionnaire unique qu'en sa qualité de seul liquidateur de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

IV.- Que la partie comparante déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

V.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VI.- Que le notaire a procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute en présence du notaire soussigné.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14367. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008156997/239/45.

(080185495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Orascom Telecom Oscar S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.471.

— STATUTES

In the year two thousand and two thousand and eight, on the 3rd day of December,
Before Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Orascom Telecom Holding S.A.E., a joint stock company incorporated under the laws of Egypt, with registered office at 2005A Nile City Towers, South Tower, Corniche El Nile, Ramlet Beaulac Cairo, Egypt,

represented by Thomas Daenen, jurist, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it declares to establish as follows:

Chapter I. - Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name . There is established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on

commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Orascom Telecom Oscar S.A."

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the above stated city.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Director or, as the case may be, the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate object. The Company's object is the provision of financial assistance through the granting of loans or other forms of financing of any kind (including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities of any kind) directly or indirectly affiliated to the Orascom Telecom Group with head office in Cairo, Egypt (the "Affiliated Companies").

For furtherance of the above, the Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector or as another licensed activity:

- take over, transfer, buy, sell, collect and, generally do all transactions pertaining to tangible and/or intangible personal property, movable property, real estate, securities, debts and rights of any kind;
- fund itself in any form of credit facility, including by borrowing funds from affiliated companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, and enter into loan and finance agreements;
- raise funds through, including but not limited to, the issue of bonds, notes, of bills of exchange, debentures, promissory notes and of other debt or equity instruments in any currency, convertible or exchangeable or not, in global form or definitive form or in bearer or registered form;
- render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Affiliated Companies) and enter into any guarantee, pledge, transfer, encumbrance or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Affiliated Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Affiliated Companies, for its own benefit and/or the benefit of any of the Affiliated Companies, within the limits of Luxembourg law.

In addition, the Company may render on an occasional basis assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security) to third parties other than Affiliated Companies, subject to the condition that such assistance would not trigger any license requirements.

The Company may enter into all necessary agreements, including, but not limited to underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, deposit agreements, hedging agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements relating to credit, currency exchange, interest rate and other risks (including but not limited to swaps, futures, forwards, options, repurchase, lending, and similar transactions), bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements and credit insurance agreements.

The Company may also perform all legal, commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and in general effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article. The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, either directly or indirectly, which have similar objects or whose objects are closely related to its own.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Share capital, Shares

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital of the Company is set at fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) registered shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of

any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the sole Director or, if the Company is managed by a Board of Directors, by two Directors.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and reduction of the share capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Director or, as the case may be, the Board of Directors to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the Law.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of directors. In the event the Company is composed of a single shareholder, the latter may appoint one sole Director (the "Director"). A single shareholder may however also appoint a board of directors (the "Board of Directors") composed of at least three members, if it so chooses. When the Company is composed of several shareholders, it must be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The Directors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Directors as Class A Directors and Class B Directors.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual to exercise its functions and act on the name and behalf of the corporate entity.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect a director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

The Director(s) shall not disclose, even after the term of its/their mandate, information on the Company made available to them, the disclosure of which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law or in public interest.

Art. 11. Meetings of the board of directors. If the Company is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all the Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or at such other place indicated in the notice.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his representative.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at the relevant meeting. Each Director has one vote. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participations shall be considered equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision passed by circular means and transmitted by cable, facsimile or any other similar means of communication, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors. The Minutes of the meeting of the Board of Directors or, as the case may be, of the written decisions of the sole Director, shall be drawn up and signed by all Directors present at the meeting or, as the case may be, by the sole Director. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General powers of the board of directors. The Director or, as the case may be, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Director or, as the case may be, the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of powers. The Director or, as the case may be, the Board of Directors, may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

When the Company is managed by a Board of Directors, the delegation of the daily management to a member of the Board of Directors entails the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary general meeting of shareholders on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may also confer certain powers and/or special mandates to any member or members of the Board of Directors or to any other person, who need not be a Director or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Director or, as the case may be, the Board of Directors shall determine.

The Director, or, as the case may be, the Board of Directors may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 15. Representation of the company. In case only one Director has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company is managed by a Board of Directors, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders have appointed one or several Class A Directors and one or several Class B Directors, the Company will be bound towards third parties only by the joint signature of one Class A Director and one Class B Director, as well as by the joint signatures

or single signature of any person(s) to whom the Board of Directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests, Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction of which the Company is a party to, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Director, any transaction which the Company shall become a party to, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

The Company shall indemnify any Director and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors.

The statutory auditors or, as the case may be, the independent auditor, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate which shall not exceed six years. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Meetings of shareholders

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday of the month of June of each year, at 10.30 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other general meetings of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretion of the Director or, as the case may be, the Board of Directors circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 21. Procedure, Vote, Minutes. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders will meet upon call by the Director or, as the case may be, by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time, place and agenda of the meeting.

Shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Director or, as the case may be, the Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier.

Any voting form ("formulaire") which is not signed by the relevant shareholder or its authorised representative(s), as applicable, and does not bear at least the following mentions or indications is to be considered null and void:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares and, if applicable, number of shares of each class, held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- place, date and time of the general meeting to be held;
- agenda of the general meeting to be held;
- vote by the relevant shareholder indicating, with respect to each of the proposed resolutions, whether the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name and title of the authorised representative of the relevant shareholder, if applicable.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.

Art. 22. Minutes of shareholders resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Director or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 23. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 24. Adoption of financial statements. Each financial year, the Director or, as the case may be, the Board of Directors, shall set up an inventory and annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders and the auditor(s) for approval.

Art. 25. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 26. Interim dividends. The Director or, as the case may be, the Board of Directors are authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation of the company

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 28. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party/parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	number of shares	subscribed capital	amount paid-in (USD)
Orascom Telecom Holding S.A.E. prenamed . . .	50,000	USD 50,000	USD 50,000
Total:	50,000	USD 50,000	USD 50,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 2,500.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2009. The first annual general meeting will thus be held in the year 2010.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Directors and further resolved to appoint the following as Director(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

Directors:

- Mr Karim-Michel NASR, director of companies, born in Hammana (Lebanon) on 4 March 1970, with professional address at 6, rue Goubert, 75011 Paris, France;
- Mr Fabio Ceccarelli, director of companies, born in Como (Italy) on 13 November 1962, with address at 48, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg; and
- Mr Luca Gallinelli, director of companies, born in Florence (Italy) on 6 May 1964, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg..

2. Resolved to set at one (1) the number of statutory auditor(s) and further resolved to elect the following as statutory auditor(s) for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:

- KPMG Audit S.à r.l., a limited liability company organized and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 103.590.

3. Resolved that the registered office shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit le trois décembre.

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) (ci-après "Luxembourg"),

a comparu:

Orascom Telecom Holding S.A.E, une société anonyme constituée selon les lois d'Egypte, ayant son siège social à 2005A Nile City Towers, South Tower, Corniche El Nile, Ramlet Beaulac Cairo, Egypte (l'"Actionnaire Unique"),

représentée par Thomas Daenen, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus a requis le notaire soussigné de documenter les statuts d'une société anonyme comme il suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Orascom Telecom Oscar S.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la fourniture de toute garantie financière à travers l'octroi de prêts ou toute autre forme de financement (incluant les produits de tout emprunt et/ou d'émissions de titres) directement ou indirectement à toute entité qui fait partie du Groupe Orascom Telecom avec siège social au Caire, en Egypte (les "Sociétés Apparentées").

En vue de ce qui a été dit ci-avant, la Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier ou comme une activité soumise à autorisation préalable:

- reprendre, transférer, acheter, vendre, encaisser, et, en général faire toutes les transactions portant sur des biens corporels et/ou incorporels, bien meubles, immeubles, valeurs, créances et droits de toutes espèces;
- se procurer des fonds par toute forme de moyen de crédit, y compris en les empruntant de sociétés affiliées et/ou des prêteurs tiers et de parties du marché financier, en concluant des conventions de prêt et de financement;
- réunir des fonds, notamment, par l'émission d'obligations, de parts, lettres de change, de débentures, de billets à ordre et d'autres instruments de dette ou titres de capital, payables en quelque monnaie que ce soit, convertible, échangeable ou non, sous forme globale ou définitive, ou sous forme nominative ou au porteur;
- Accorder des garanties sous toute forme (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou l'octroi de garanties) et entrer dans des garanties, gages, transferts, ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou des responsables de la Société ou de Sociétés Apparentées dans l'intérêt de la Société ou dans celui d'une Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

De plus, la Société peut aussi de manière occasionnelle accorder des garanties sous toute forme (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou l'octroi de garanties) à des tiers parties autres que ses Sociétés Apparentées, sous condition que ces garanties ne donneront lieu à aucune nécessité d'autorisation.

La Société peut également conclure tout accord nécessaire, et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de gestion, des contrats de conseil, des contrats de direction et tous autres contrats de service, des contrats de vente, des contrats de dépôt, des contrats de couverture, des opérations d'échange sur devises étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés sur des crédits, échange de devises étrangères, taux d'intérêt et autres risques (incluant, sans que ceci soit limitatif, des contrats d'échange (swaps), dérivés futures (futures), des contrats à termes (forwards), options, rachats, prêts et toute opération similaire), des contrats bancaires, des contrats de facilités de crédit et des contrats d'assurance-crédit.

La Société peut également réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci dans tous les secteurs pré-décrits. La Société peut participer, par voie directe ou indirecte, à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise ayant un objet identique ou connexe au sien.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille US dollars (50.000,- USD) divisé en cinquante mille (50.000,-) actions nominatives ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-), chacune entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par chaque actionnaire. Ce registre contiendra toute information exigée par l'Article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société tout changement d'adresse par lettre recommandée. La Société pourra se prévaloir de la dernière adresse lui communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de leur enregistrement dans ledit registre.

Les cessions d'actions se réaliseront par leur enregistrement dans le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par tout représentant dûment autorisé par eux ou par la Société.

Les actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats détaillant leur participation, lequel certificat devra être signé par l'Administrateur unique ou, si la Société est gérée par un Conseil d'Administration, par deux administrateurs.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérées à la date de la souscription devront être effectués au moment et aux conditions qui seront fixées de temps en temps par l'Administrateur ou, le cas échéant

par le Conseil d'Administration conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité déterminées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires. Le Conseil d'Administration déterminera le délai dans lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts ou, le cas échéant, par la Loi, pourra limiter ou révoquer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration d'agir ainsi conformément à la Loi.

Art. 9. Acquisition d'actions propres. La Société pourra acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité à la Loi.

Chapitre III. - Administrateur, Conseil d'administration

Art. 10. Conseil d'administration. Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, celui-ci pourra nommer un seul administrateur (l'"Administrateur"). Un actionnaire unique pourra toutefois aussi désigner un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composée d'au moins trois membres, s'il le choisit. Si la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle devra être gérée par un Conseil d'Administration, composé d'au moins trois membres qui ne devront pas être des actionnaires.

L'/Les Administrateur(s) est/sont nommé(s) par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui n'excédera pas six ans. L'/Les Administrateur(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires.

L'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée des actionnaires peut décider de qualifier les administrateurs nommés en Administrateurs de Catégorie A et Administrateur de Catégorie B.

Si une personne morale est nommée aux fonctions d'Administrateur, il devra désigner une personne physique pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

En cas de vacance au Conseil d'Administration, si applicable, l'/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir cette vacance à titre provisoire jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

L'/Le(s) Administrateur(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de son/leur mandat, les informations concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire selon la loi ou d'intérêt public.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Si la Société est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir octroyé par la loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration devra être convoquée si deux Administrateurs le requièrent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'administration, sauf en son absence où le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'administration sera donnée avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit unanime de tous les Administrateurs ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Chaque Administrateur a une voix. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire et transmise par câble, facsimilé ou tout autre moyen de communication, signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 12. Procès-verbaux du conseil d'administration. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites de l'Administrateur Unique, doivent être établis par écrit et signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou, le cas échéant, par l'Administrateur unique de la Société. Toutes les procurations seront annexés.

Les copies ou les extraits de ceux-ci doivent être certifiée par l'Administrateur unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux des administrateurs. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite de la gestion et des affaires journalières de la Société à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Lorsque la Société est gérée par un Conseil d'Administration, la délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration comprend l'obligation pour le Conseil d'Administration de reporter chaque année à l'assemblée générale des actionnaires le salaire, les honoraires, et tout avantage accordé au délégué.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à tout autre personne, qui n'a pas besoin d'être Administrateur ou Actionnaire de la Société, agissant soit seul ou ensemble, selon les termes et avec les pouvoirs tels que déterminés par l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 15. Représentation de la société. En cas de nomination d'un Administrateur unique, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de cet Administrateur, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne(s) à qui l'Administrateur a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un Conseil d'Administration et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux Administrateurs ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, si l'actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires a nommé un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs Administrateurs de Catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Directeur de Catégorie A et un Directeur de Catégorie B, ainsi que par les signature conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil d'Administration a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 16. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société avec toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants, associés, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y auront un intérêt personnel, ou est un administrateur, gérant, associé, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout administrateur ou fondé de pouvoir valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Administrateur qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la

Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et tombant dans la cadre de la gestion journalière de la Société qui est en conflit avec l'intérêt de la Société dans la transaction, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Lorsque la Société est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, conclue dans des conditions normales, et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'actionnaire unique.

La Société doit indemniser tout Administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/elle a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Administrateur, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et par laquelle il/elle n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il/elle est finalement déclaré(e) dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont audités par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, le contrôle des opérations de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant seront nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera la rémunération du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprises indépendant et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h30.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales des actionnaires. Si la Société ne compte qu'un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciale et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'Administrateur ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. L'assemblée générale des actionnaires se réunit sur convocation de l'Administrateur ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration, subsidiairement, du commissaire aux comptes en conformité avec la Loi et les présents Statuts.

La convocation envoyée aux actionnaires en conformité avec la Loi, spécifiera la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Les actionnaires représentant dix pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être adressée au

siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

L'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des actionnaires.

Un vote est attaché à chaque action, sauf autrement prévu par la Loi.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit à la main avec accusé de réception, soit par courrier recommandé ou par coursier.

Tout formulaire de vote qui n'est pas signé par l'actionnaire concerné ou son/ses représentant(s) autorisé(s), comme prévu, et ne comporte pas au moins les mentions et indications suivantes doit être considéré comme nul et non venu:

- Nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- Nombre d'actions et, le cas échéant, nombre d'actions de chaque classe, détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- Lieu, date et heure de l'assemblée générale devant être tenue;
- Ordre du jour de l'assemblée générale devant être tenue;
- Vote par l'actionnaire concerné indiquant, pour chacune des résolutions proposées, si l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre une telle proposition concernée; et
- Nom et titre du représentant autorisé de l'actionnaire concerné, si applicable.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la société au plus tard à 18 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée des actionnaires doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des Actionnaires, le nombre de actions détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires ou, le cas échéant, leurs représentants.

Sauf autrement prévu par la Loi ou les présents Statuts, toute résolution passée par les actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents statuts ou dont l'adoption est sujet en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des parts émises et en circulation. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans qu'il ne puisse y avoir d'exigence de quorum pour celle-ci. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents statuts ou dont l'adoption est sujet en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis.

Art. 22. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par l'Administrateur unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 23. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des comptes annuels. Chaque année sociale, l'Administrateur ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration dresse un inventaire et des comptes annuels conformément à la Loi et les soumet à l'Actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires et aux commissaires pour approbation.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'Actionnaire unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau sur l'année financière suivante ou de le distribuer à l'/aux actionnaire(s) comme dividendes.

Art. 26. Dividendes intérimaires. L'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes conformément à la Loi.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation . La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, tous les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces les montants mentionnés ci-après:

Actionnaire	nombre d'actions	capital souscrit	Libération (en USD)
Orascom Telecom Holding S.A.E., prémentionné	50.000	USD 50.000,-	50.000,-
Total:	50.000	USD 50.000,-	50.000,-

La preuve de ce paiement a été apportée au notaire instrumentaire, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été respectées et se porte témoin de leur respect.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.500,- EUR.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra dans l'année 2010.

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire susmentionné, représentant la totalité du capital souscrit, a tenu immédiatement une première assemblée générale des actionnaires et a pris les résolutions suivantes:

1. A décidé de fixer à trois (3) le nombre d'Administrateurs et décidé en outre de nommer les personnes suivantes en tant que Directeur pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013:

Administrateurs:

- M. Karim Michel Nasr, administrateur de sociétés, né à Hammana (Liabn) le 4 mars 1970, avec résidence professionnelle à 6, rue Goubert, 75011 Paris, France;
- M. Fabio Ceccarelli, administrateur de sociétés, né à Como (Italie) le 13 novembre 1962, avec résidence professionnelle à 48, rue de Strasbourg, L-2560 Luxembourg; et
- M. Luca Gallinelli, administrateur de sociétés, né à Florence (Italy) le 6 mai 1964 avec résidence professionnelle 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. A décidé de fixer à un (1) le nombre de commissaire aux comptes et décide en outre de nommer la personne suivante comme commissaire aux comptes pour une période s'achevant à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en 2013:

- KPMG Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 31 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et étant enregistrée sous le numéro B 103.590 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

3. A décidé que le siège social doit être fixé au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et résidence, il a signé avec Nous notaire l'acte original.

Signé: T. DAENEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation : LAC/2008/49010. Reçu à 0,5 % : cent quatre vingt dix huit euros cinq cents (198,05 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 12 DEC. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008156994/211/758.

(080185953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

General Electric International Japan Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 2.503.800,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 58.865.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS (BERMUDA) LTD, une société bermudienne, ayant son siège social à BER - Hamilton (l'associé unique) du 13 mai 2008, que la société GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS I S.à r.l. (la société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.865 que les contrats de:

- Monsieur Roeland Pels, Gérant,
- Monsieur Boris Eric Pierre Henry, Gérant,
- Monsieur Stephen M. Parks, Gérant
- Monsieur Marlin Risinger, Gérant

ont été renouvelés le 13 mai 2008 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009, et que:

- Monsieur Ernst Frederik Kraaij, né le 11 novembre 1967 à Harpel, Liberia, résidant à Isaac Da Costalaan, 15, 1401 BG Bussum, Pays-Bas

a été nommé comme gérant de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENERAL ELECTRIC INTERNATIONAL JAPAN INVESTMENTS I S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008154965/2460/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

BlueBay High Yield Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.000.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.398.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008154470/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08242. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Gelsomino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 107.861.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.08.

GELSOMINO S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008154473/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03562. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Saturno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.951.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.08.

SATURNO S.A.

Jean-Marc HEITZ / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008154474/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03561. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Sematron International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.463.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.08.

SEMATRON INTERNATIONAL S.A.
Gabriele BARTOLUCCI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008154475/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03560. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Gland Mortgage III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.473.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight,
on the fifth day in the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Squirrel S.à r.l.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 132.026, (the Shareholder),

here represented by:

- Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Mr Jean-Marc Debaty, company director, having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as members of the Board of Managers of said company with full power to sign jointly on behalf of the same company.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies (the Companies Act 1915), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or natural persons.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending, hedging transactions and similar transactions.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company shall not participate in an activity in the financial sector on a professional basis as referred to in the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Gland Mortgage III S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

Art. 7. Amendments to the share capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the meeting of the shareholders, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Indivisible shares. The Company's shares are indivisible vis-à-vis the Company, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in accordance with the requirements of article 189 of the Companies Act 1915.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general meeting of the shareholders, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each meeting of the board of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the meeting of the board.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general meeting of the shareholders or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, visioconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the

meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his or their positions, no personal liability in relation to any commitment validly made by him or them in the name and on behalf of the Company.

Art. 14. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act 1915.

Art. 15. Financial year. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may decide to pay interim dividends.

Art. 18. Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act 1915, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All one hundred (100) shares have been subscribed and fully paid-up through contribution in cash by the Shareholder, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately thousand five hundred euro.

Resolutions of the Shareholder

Immediately after the incorporation, the Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at four (4);
2. the following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - (i) Mr Alexis Kamarowsky, born on 10 April 1947 in Strang (Germany), Managing Director of Luxembourg International Consulting S.A., having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
 - (ii) Mr Jean-Marc Debaty, born on 11 March 1966 in Rocourt (Belgium), Director of Luxembourg International Consulting S.A., having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;
 - (iii) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, born on 12 September 1964 in La Spezia (Italy), lawyer having his business address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; and

(iv) Mr Sven Ulbrich, born on 13 February 1973 in München (Germany), Director of Oaklet GmbH, having his business address at Bettinastrasse 61, 60325 Frankfurt, Germany; and

3. the registered office of the Company is established at 5, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit,

le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

"Squirrel S.à r.l.", une société constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 7, Val Sainte-Croix L-1371, Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous section B numéro 132.026, (l'Associé),

ici représentée par:

- Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leur qualité de membres du conseil de gérance de la dite société avec pouvoir d'engager la même société par leur signature conjointe.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915), ainsi que par les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes, sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales, à des sociétés affiliées ou à des personnes physiques.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, futures, forwards, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres, ainsi que toutes opérations de couverture ou d'exposition ainsi que toutes opérations similaires.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt, direct ou indirect, et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, notamment, la gestion et le développement de ces sociétés et de leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

La Société ne pourra pas exercer une activité du secteur financier à titre professionnel telle que désignée par la loi du 10 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société prendra la dénomination de "Gland Mortgage III S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur décision prise lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Modifications du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié sur décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Transfert de parts sociales. Toute cession des parts sociales détenues par l'associé unique est libre.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales doivent être cédées conformément aux conditions posées l'article 189 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou, le cas échéant, d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés sur décision adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par décision prise à la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société et sous réserve du respect des stipulations du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés ressortissent à la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, à la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf cas d'urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise dès lors que l'heure et l'endroit, auxquels doit se tenir une réunion du conseil de gérance, auront été déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie, un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également transmettre leurs votes par téléphone et les confirmer ensuite par écrit. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée

au conseil de gérance. Nonobstant les stipulations qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que sur décision prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Distribution des bénéfices, réserve. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à un montant de mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est fixé à quatre (4);

2. les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée :

(i) Monsieur Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang (Allemagne), administrateur-délégué de Luxembourg International Consulting S.A., ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Monsieur Jean-Marc Debaty, né le 11 mars 1966 à Rocourt (Belgique), administrateur de Luxembourg International Consulting S.A., ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(iii) Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia (Italie), juriste, ayant son adresse professionnelle sis 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; et

(iv) Monsieur Sven Ulbrich, né le 13 février 1973 à Munich (Allemagne), administrateur de Oaklet GmbH, ayant son adresse professionnelle au Bettinastrasse 61, 60325 Francfort, Allemagne; et

3. le siège social de la Société est établi sis 5, boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes personnes comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.M. DEBATY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2008. Relation: EAC/2008/14976. Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500,- à 0,5 % = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publications au Mémorial C. Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 DEC 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008156989/239/334.

(080185959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

CRC GSCF (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.528.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue extraordinairement en date du 10 novembre 2008

1. Le mandat des gérants:

a) Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant ayant signature A;

b) Monsieur Georges GUDENBURG, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg (Luxembourg), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, gérant ayant signature A;

c) Monsieur Johan Harald Wilhelm Christofferson, né le 20 mai 1961 à A. Solna (Suède), gestionnaire de fonds d'investissement, demeurant à 36, Pembroke Road, Londres W8 6NU, Grande-Bretagne, gérant ayant signature B;

d) Madame Nicole RIKER, née le 24 août 1967 aux Bermudes, administrateur de société, demeurant à 1, Skyline Road, Smiths, BER-FL 08 Bermudes, gérant ayant signature B,

est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2008.

2. Le mandat du réviseur d'entreprise, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION), société anonyme, établie à L-8308 Capellen, 83, parc d'activités Capellen Pafebruch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 43.298 est renouvelé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à approuver les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008154966/280/29.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Travcorp Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 109.839.

DISSOLUTION

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

THE TTC TRAVEL GROUP LIMITED, having its registered office in 3rd Floor Par-La-Ville Place 14 Par-La-Ville Road Hamilton HM 08, Bermuda, represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on November 24th, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the corporation "TRAVCORP SHIPPING S.A.", having its principal office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 109 839 has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER on June 30th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 96 of January 14th 2006;

II. That the capital of the corporation "TRAVCORP SHIPPING S.A." is fixed at thirty one thousand euro (31,000.- EUR) represented by fifteen thousand five hundred (15,500) shares with a par value of two euro (2.- EUR) each, fully paid;

III. That the appearing party is the sole Shareholder of the Company "TRAVCORP SHIPPING S.A.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "TRAVCORP SHIPPING S.A." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company THE TTC TRAVEL GROUP LIMITED, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "TRAVCORP SHIPPING S.A.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "TRAVCORP SHIPPING S.A." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the directors and the Statutory Auditor (Commissaire aux comptes) of the company for the exercise of their mandates except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the previous registered office of TRAVCORP SHIPPING S.A.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holders of the party appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

THE TTC TRAVEL GROUP LIMITED, ayant son siège social au 3rd Floor Par-La-Ville Place 14 Par-La-Ville Road Hamilton HM 08, Bermudes, ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 24 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "TRAVCORP SHIPPING S.A.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, RCS Luxembourg section B 109 839 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 14 janvier 2006;

II. Que le capital social de la société "TRAVCORP SHIPPING S.A.", précitée, s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) chacune, entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenu seule propriétaire des actions de la Société "TRAVCORP SHIPPING S.A.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme " TRAVCORP SHIPPING S.A ", celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société THE TTC TRAVEL GROUP LIMITED, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société "TRAVCORP SHIPPING S.A.", qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "TRAVCORP SHIPPING S.A." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et du Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au précédent siège social de TRAVCORP SHIPPING S.A.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 2 décembre 2008. LAC/2008/48406. Reçu douze euros. Eur 12,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008157000/5770/90.

(080185489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Capital Immo Invest 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 72.637.

L'an deux mil huit, le vingt novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Frédéric CIPOLLETTI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxemburg, 63-65, rue de Merl,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société G.C.L. S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (R.C.S. Luxembourg B 71884),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 novembre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société CAPITAL IMMO INVEST 1 S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65 rue de Merl, a été constituée suivant acte notarié en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 15 janvier 2000;

- que le capital social de la société CAPITAL IMMO INVEST 1 S.A. s'élève actuellement à TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS MILLE EUROS (3.000,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société G.C.L. S.A., précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 12 novembre 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné ;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 12 novembre 2008, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et du registre des actionnaires;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à NEUF CENTS EUROS (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Fr. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. LAC/2008/46929. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157004/220/51.

(080185695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

CommsCo Holding S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.260.

Le bilan au 30/06/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2008.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2008155238/3579/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2008, réf. LSO-CX04255. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg, Fondation.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg G 81.

BILAN

ACTIF	EXERCICE		EXERCICE	
	AU	%	AU	%
	30/09/2006		30/09/2005	
ACTIF IMMOBILISE				
Hall de tennis	1.984.731,65	95,80	2.143.438,14	99,34
Autres inst. outil, mobilier	76.227,66	3,68	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	2.060.959,31	99,48	2.143.438,14	99,34
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2.060.959,31	99,48	2.143.438,14	99,34

ACTIF CIRCULANT

Créances

Créances sur ventes et prestations de services	4.915,06	0,24	3.835,54	0,18
Autres créances	1.239,47	0,06	1.239,47	0,06
Comptes courants associés	4.213,64	0,20	4.213,64	0,20

	10.368,17	0,50	9.288,65	0,43
--	-----------	------	----------	------

Banques, Caisse, CCP	466,16	0,02	4.901,38	0,23
--------------------------------	--------	------	----------	------

TOTAL ACTIF CIRCULANT	10.834,33	0,52	14.190,03	0,66
---------------------------------	-----------	------	-----------	------

TOTAL ACTIF	2.071.793,64	100,00	2.157.628,17	100,00
-----------------------	--------------	--------	--------------	--------

	EXERCICE		EXERCICE	
	AU	%	AU	%
	30/09/2006		30/09/2005	

CAPITAUX PROPRES

Capital initial	2.478,94	0,12	2.478,94	0,11
Subsides et Subventions	2.002.857,89	96,67	2.161.564,38	100,18
Fonds social	134.949,42	6,51	134.949,42	6,25
Résultats reportés	-391.974,10	-18,92	-406.451,50	-18,84
Résultat de l'exercice	13.949,24	0,67	14.477,40	0,67
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1.762.261,39	85,06	1.907.018,64	88,38

DETTES

Etablissement de crédit	225.770,92	10,90	234.921,44	10,89
Dettes achats et prest. de services	83.124,50	4,01	15.212,59	0,71
Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires	296,83	0,01	475,50	0,02
TOTAL DES DETTES	309.192,25	14,92	250.609,53	11,62
Comptes de régularisation	340,00	0,02	0,00	0,00
TOTAL PASSIF	2.071.793,64	100,00	2.157.628,17	100,00

Référence de publication: 2008157137/9715/44.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06614. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg, Fondation.

Siège social: Esch-sur-Alzette,
R.C.S. Luxembourg G 81.

—
BILAN

ACTIF	EXERCICE AU	%	EXERCICE AU	%
	30/09/2001		30/09/2000	
ACTIF IMMOBILISE				
Hall de tennis	112.074.895	98,10	118.477.099	97,95
Immobilisations corporelles	112.074.895	98,10	118.477.099	97,95
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	112.074.895	98,10	118.477.099	97,95
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Marchandises	0	0,00	5.252	0,00
	0	0,00	5.252	0,00
Créances				
Créances sur ventes et prestations de services	155.745	0,14	155.423	0,13
Autres créances	50.000	0,04	50.000	0,04
Comptes courants associés	169.978	0,15	84.989	0,07
	375.723	0,33	290.412	0,24
Banques, Caisse, CCP	1.792.365	1,57	2.183.697	1,81
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2.168.088	1,90	2.479.361	2,05
TOTAL ACTIF	114.242.983	100,00	120.956.460	100,00

PASSIF	EXERCICE AU 30/09/2001	%	EXERCICE AU 30/09/2000	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital initial	100.000	0,09	100.000	0,08
Subsides et Subventions	112.806.107	98,74	119.208.311	98,55
Fonds social	5.443.846	4,77	5.443.846	4,50
Résultats reportés	-16.372.326	-14,33	-17.713.976	-14,64
Résultat de l'exercice	-163.172	-0,14	1.341.650	1,11
TOTAL CAPITAUX PROPRES	101.814.455	89,12	108.379.831	89,60
DETTES				
Etablissement de crédit	12.086.633	10,58	12.230.623	10,11
Dettes achats et prest. de services	301.054	0,26	301.054	0,25
Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires	40.841	0,04	44.952	0,04
TOTAL DES DETTES	12.428.528	10,88	12.576.629	10,40
TOTAL PASSIF	114.242.983	100,00	120.956.460	100,00

Référence de publication: 2008157136/9715/43.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06620. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Eurindus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 19.719.

L'an deux mille huit, le vingt novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Etienne PIGEON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Walter VERBRAEKEN, gérant de sociétés, demeurant à 10, Mas Cornudella, Vespella De Gaia Tarragona (Espagne), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 juillet 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EURINDUS S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte notarié en date du 2 septembre 1982, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 294 du 18 novembre 1982. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange en date 10 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 53 du 29 janvier 1996;

- que le capital social de la société "Eurindus S.à r.l." s'élève actuellement à DEUX CENT VINGT TROIS MILLE CENT QUATRE EUROS ET DIX SEPT CENTS (223.104,17 EUR) représenté par NEUF MILLE (9.000) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT QUATRE EUROS VIRGULE SEPT HUIT NEUF TROIS (24,7893 EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Walter VERBRAEKEN, précité, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 30 juin 2008, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 30 juin 2008 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à MILLE EUROS (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Pigeon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2008. LAC/2008/46932. Reçu 12,- (douze euros).

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME. Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008157006/220/51.

(080185660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

SIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 11.702.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10.12.08.

SIM S.A.

Gabriele BARTOLUCCI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008154476/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03559. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080182796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

RXP Service S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.901.

Constituée par-devant Me Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grande-Duchesse Charlotte), en date du 5 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 52 du 19 janvier 2005.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RXP SERVICE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008155236/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08584. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080183099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.

Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2008154477/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03761. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Agence Uelzecht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 28, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 87.635.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires de la société AGENCE UELZECHT S.A. qui sont tenues en date du:

- 12 juin 2008 que:

La société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION S.c., en abrégé F.O.R.I.G., établie au L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, est nommée comme Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, en remplacement de la société EUROPEAN AUDIT S. à r.l., révoquée.

- 3 novembre que:

L'assemblée décide de transférer son siège au 28, rue de l'Alzette, L-4010 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Pour mandat
Signature

Référence de publication: 2008154964/4906/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04872. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080182941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Fondation pour la Promotion du Tennis au Luxembourg, Fondation.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg G 81.

—
BILAN

ACTIF	EXERCICE		EXERCICE	
	AU	%	AU	%
	30/09/2003		30/09/2002	
ACTIF IMMOBILISE				
Hall de tennis	2.460.851,12	98,67	2.619.557,61	99,10
Immobilisations corporelles	2.460.851,12	98,67	2.619.557,61	99,10
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2.460.851,12	98,67	2.619.557,61	99,10
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Créances sur ventes et prestations de services	5.645,58	0,23	3.919,78	0,15
Autres créances	1.239,47	0,05	1.239,47	0,05
Comptes courants associés	4.213,64	0,17	4.213,64	0,16
	11.098,69	0,45	9.372,89	0,35
Banques, Caisse, CCP	21.958,73	0,88	14.506,13	0,55
TOTAL ACTIF CIRCULANT	33.057,42	1,33	23.879,02	0,90
TOTAL ACTIF	2.493.908,54	100,00	2.643.436,63	100,00

PASSIF	EXERCICE AU 30/09/2003	%	EXERCICE AU 30/09/2002	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital initial	2.478,94	0,10	2.478,94	0,09
Subsides et Subventions	2.478.977,36	99,40	2.637.683,85	99,78
Fonds social	134.949,42	5,41	134.949,42	5,11
Résultats reportés	-430.731,53	-17,27	-409.904,28	-15,51
Résultat de l'exercice	31.579,09	1,27	-20.827,25	-0,79
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2.217.253,28	88,91	2.344.380,68	88,69
DETTES				
Etablissement de crédit	267.627,49	10,73	282.376,27	10,68
Dettes achats et prest. de services	8.490,17	0,34	15.595,39	0,59
Dettes fiscales, sécurité sociales et salaires	537,60	0,02	1.084,29	0,04
TOTAL DES DETTES	276.655,26	11,09	299.055,95	11,31
TOTAL PASSIF	2.493.908,54	100,00	2.643.436,63	100,00

Référence de publication: 2008157139/9715/42.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06619. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Huawei Technologies Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.507.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Huawei Technologies Coöperatief U.A., a cooperative with exclusion of liability incorporated and existing under the laws of The Netherlands, established and having its registered office at Karspeldreef 4, 1101CJ Amsterdam Zuidoost, The Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under the number 324370027 0000,

duly represented by Ms Gabrielle Fatone, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 10 November 2008 in Amsterdam, The Netherlands.

The proxy given, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which it declares to organise.

Art. 1. Name. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "Huawei Technologies Luxembourg SA" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the development, manufacturing, selling, instalment, maintenance of program-controlled switching system, transmission equipment, data communications, broadband multimedia equipment, data communications, broadband multimedia equipment, power supply equipment, wireless communications equipment, micro-electric products, system integration engineering, computers and peripherals, terminal equipment and relevant communications equipment, as well as consultancy, service, agency and leasing concerning these products and equipment, import and export of communication and information products, devices and accessories.

Art. 5. Share capital.

a. The Company has a share capital of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) divided into five thousand (5,000) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

b. The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

c. The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

d. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Form of shares.

a. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

b. The issued shares shall be entered in the register of shares which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

c. The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

d. Any transfer of shares shall be recorded in the register of shares by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

e. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shares.

f. In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shares and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

g. The Company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 7. Board of directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three (3) members. Directors do not need to be shareholders of the Company. The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders for a period of two (2) years, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The directors shall be eligible for reappointment.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors appointed by the general meeting of shareholders may meet and appoint a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 8. Meetings of the board of directors.

a. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen.

b. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

c. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

d. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

e. The chairman must convene the Board of Directors if it is requested by at least two members of the Board of Directors.

f. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight (8) calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency.

g. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

h. Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

i. The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the directors present or represented may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

j. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

k. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by videoconference or similar means of telecommunication allowing his identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Board of Directors whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

1. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

Art. 10. Powers and duties of the board of directors.

a. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

b. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

c. The Board of Directors shall exercise inter alia the following powers and duties by adopting resolutions:

1. to convene the general meeting of shareholders;
2. to appoint or revoke the persons in charge with the daily management;
3. to implement the resolutions of the general meeting of shareholders;
4. to formulate the Company's business plans;
5. to formulate the Company's annual financial budget and final account plans;
6. to formulate the Company's profit distribution plans and loss make-up plans;
7. to formulate plans for an increase or reduction of the Company's registered capital;
8. to determine the establishment of the Company's internal management organisation; and
9. any other competences, functions and powers prescribed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, the articles of incorporation and the general meeting of shareholders.

Art. 11. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of powers.

a. The Board of Directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

b. The delegation to a member of the Board of Directors imposes to the Board of Directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. The Board of Directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

c. The Board of Directors may establish one or several committees composed of members of the board and / or external persons to whom it may delegate powers and functions from time to time.

d. The Board of Directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 13. Conflict of interest.

a. Directors shall abide by laws, regulations and the present articles of incorporation, to perform their duties loyally and diligently to safeguard the interests of the Company. Where there is a conflict between their personal interests and the interests of the Company, a director shall act in the best interest of the Company, and ensure that he will i. a.:

1. exercise his/her/its powers within the scope of his/her/its responsibilities and may not act beyond his/her/its powers;

2. not conclude any contracts or enter into transactions with the Company unless otherwise stipulated in these articles of incorporation or approved by the Board of Directors which has been informed of the situation;

3. not use inside information of the Company for his/her/its own interest or for the benefit of others;

4. not engage in the same type of business as the Company, whether for his/her/its own account or for the others, nor shall the director engage in any activity to the detriment of the Company;

5. not take advantage of his/her/its position and power as director to take bribes or obtain other forms of illegal income and not to misappropriate the Company's property;

6. not misappropriate any funds of the Company or lend funds of the Company to any person in violation to the present articles of incorporation;

7. not take advantage of his/her/its position and power as a director to graft for his/her/its own accounts or for the benefit of others any business opportunity that otherwise belongs to the Company;

8. not accept for his/her/its own accounts commissions related to the Company's transactions unless otherwise approved by the Board of Directors which has been informed by the situation;

9. not deposit the Company's funds in accounts opened under the director's own name or another individual's name;

10. not use the Company's assets as security for the debts of himself or any other person without the consent of the general meeting of the shareholders or the Board of Directors; and

11. not to make any unauthorized disclosure of any confidential information or trade secret of the Company.

b. When a director acts in his/her/its own name and where any third party may reasonably believe that such director is representing the Company or the Board of Directors, such director shall clarify his/her/its capacity and role in advance.

c. A director's obligation to the Company and the shareholders does not necessarily cease within a reasonable time period upon the resignation or expiry of his/her/its term of office. The obligation to keep confidential the Company's trade secrets and confidential information survives to the expiry of his/her/its term of office until such trade secrets or confidential information become publicly available.

d. In case of a conflict of interest of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum.

e. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

f. Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

Art. 14. General meeting of shareholders.

a. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

b. The general meeting of shareholders shall meet upon call by the Board of Directors. Shareholders representing ten per cent (10%) of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, request the Board of Directors to call a general meeting of shareholders.

c. The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the last Friday of the month of June at 2 p.m.. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

d. Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

e. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

f. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

g. Any shareholder may participate in a meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

h. The Board of Directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

i. The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

j. The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

k. Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

l. Unless otherwise provided by law, the resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented, m. The general meeting of shareholders shall have inter alia the following powers and functions:

1. to propose to the Board of Directors the general business policy and investment proposal of the Company;
2. to appoint or replace directors and decide on the remuneration of directors;
3. to appoint and replace the statutory auditor(s);
4. to review and approve the reports of the Board of Directors;
5. to review and approve the reports of the statutory auditor(s);
6. to review and approve the Company's proposals on the annual financial budgets, final accounts and financial statements;
7. to review and approve plans for profit distribution and the making-up of losses of the Company;
8. to pass resolutions on the increase or reduction of the Company's capital;
9. to pass resolutions on issues such as merger, division, dissolution, liquidation or changes in the form of the Company;
10. to amend the present articles of incorporation;
11. to pass resolutions on the financing of the Company and provision of security/guarantee by the Company to other entities.

Art. 15. Supervision of the company. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors who will be appointed and dismissed according to the legal provisions in force. Their term of office may not exceed six (6) years.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 17. Distribution of profits.

a. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

b. The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

c. Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

Art. 18. Dissolution of the company. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Amendments to the articles of incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 21. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2010.

Subscription

All the five thousand (5,000) shares of the Company are subscribed by Huawei Technologies Coöperatief U.A., pre-named and represented as aforementioned.

All the five thousand (5,000) shares are entirely paid-up in cash, so that the total amount of five hundred thousand Euros (EUR 500,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

Resolutions of the sole shareholder

Huawei Technologies Coöperatief U.A., prenamed, representing the entire subscribed share capital has immediately after the incorporation of the Company taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set the number of directors at three (3) and to appoint the following persons as members of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31 December 2010, to be held in 2011:

- Mr Yu Chengdong, director, born on 2 August 1969 in Anhui, China, residing in Grevenbroicher Weg 4, D-40547 Düsseldorf, Germany;

- Mr Ding Shaohua, director, born on 16 November 1965 in Hubei, China, residing in Room 103, Building No.20, Haiyue Garden, Shekou, Nanshan District, 518040 Shenzhen, Guangdong Province, China;

- Mr Hui Chun, director, born on 30 November 1963 in Anhui, China, residing in G 11 Haixiage Haizhucheng, Chuangye Road, Nanshan District, 518067 Shenzhen, Guangdong Province, China.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint KPMG Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 103.590 as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ending 31 December 2010, to be held in 2011.

Third resolution

The sole shareholder resolves to fix the address of the registered office of the Company at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date set at the beginning of this deed. This deed having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction Française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze du mois de novembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Huawei Technologies Coöperatief U.A., une société coopérative à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Karspeldreef 4, 1101CJ Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas, enregistrée au Kamer van Koophandel sous le numéro 324370027 0000,

représentée par Madame Gabrielle Fatone, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2008 à Amsterdam, Pays-Bas.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit.

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Huawei Technologies Luxembourg SA" (ci-après la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet le développement, la fabrication, la vente, l'installation, l'entretien du réseau de commutateurs par programme contrôlé, de l'équipement de transmission, des réseaux de communications de données, de l'équipement multimédia de bande large, de l'équipement d'alimentation électrique, de l'équipement destiné aux communications sans fil, des produits micro-électriques, du développement de systèmes d'intégration, des ordinateurs et périphériques, du matériel destiné aux terminaux et aux communications s'y attachant ainsi que le conseil, la fourniture de services, la représentation et le leasing afférents à ces produits et au matériel, l'import et l'export de produits de communication et d'information, dispositifs et accessoires.

Art. 5. Capital social.

a. La Société a un capital social de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) représenté par cinq mille (5.000) actions ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

b. Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

c. Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société au pro rata de leurs participations.

d. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions.

a. Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

b. Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son adresse, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

c. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

d. Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert convenant à la Société, ou par une le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

e. Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

f. Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires par la Société, le moment donné, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par cet actionnaire. Un actionnaire peut, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, le moment donné.

g. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si le titre de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, toutes les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) doivent désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période de deux (2) ans à condition toutefois qu'un administrateur puisse être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs seront éligibles pour un nouveau mandat.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires peuvent se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration.

a. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

b. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter

des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

c. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

d. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

e. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration.

f. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit (8) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion suffira et devra mentionner la nature de cette urgence.

g. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

h. Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

i. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

j. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

k. Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

1. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire à l'unanimité et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 10. Pouvoirs et tâches du conseil d'administration.

a. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

b. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

c. Le Conseil d'Administration devra exercer inter alia les tâches et les pouvoirs suivants en adoptant les résolutions suivantes:

1. convoquer l'assemblée générale des actionnaires;
2. nommer ou révoquer les personnes en charge de la gestion journalière;
3. exécuter les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires;
4. élaborer les stratégies de la Société (business plan);
5. établir le budget financier annuel de la Société et arrêter les comptes définitifs;
6. formuler des plans de distribution de bénéfices et d'apurement de pertes de la Société;
7. formuler des plans pour l'augmentation ou la réduction du capital social de la Société;
8. déterminer la mise en place de l'organisation de la gestion interne de la Société; et

9. toutes autres compétences, fonctions et pouvoirs prescrits par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les statuts et l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

a. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

b. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

c. Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

d. Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt.

a. Les Administrateurs doivent respecter les lois, règlements et les présents statuts pour exercer leurs tâches avec loyauté et diligence afin de sauvegarder les intérêts de la Société.

S'il y a conflit entre leurs intérêts personnels et ceux de la Société, un administrateur doit agir dans le meilleur intérêt de la Société et garantir qu'il ou elle i.a:

1. exercera ses pouvoirs dans le cadre de ses responsabilités et qu'il ou elle ne pourra agir au-delà de ses pouvoirs;
2. ne conclura pas de contrats ou ne commencera pas de transactions avec la Société sauf si cela est autrement stipulé dans les présents statuts ou approuvé par le Conseil d'Administration qui a été informé de la situation;
3. ne fera pas usage d'informations internes à la Société dans son propre intérêt ou dans l'intérêt d'autres;
4. qu'il ou elle n'est engagé (e) ni dans le même type d'activité que la Société que ce soit pour son compte personnel ou pour le compte d'autres ni dans une quelconque activité au détriment de la Société;
5. qu'il ou elle ne tirera pas profit de sa position et de son pouvoir en tant qu'administrateur pour obtenir des pots-de-vin ou d'autres sortes de revenus illégaux et qu'il ou elle ne détournera pas les biens de la Société;
6. qu'il ou elle ne détournera pas des fonds de la Société ou prêtera des fonds de la Société à toute personne en violation avec les présents statuts;
7. qu'il ou elle ne tirera pas profit de sa position et de son pouvoir en tant qu'administrateur pour s'adjoindre pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, toute opportunité d'affaires appartenant par ailleurs à la Société;
8. qu'il ou elle n'acceptera pas pour ses propres comptes des commissions liées aux transactions de la Société sauf si cela a été approuvé par le Conseil d'Administration qui a été informé de la situation;
9. qu'il ou elle ne déposera pas de fonds appartenant à la Société sur des comptes ouverts au nom personnel de l'administrateur ou à un autre nom;
10. qu'il ou elle n'utilisera pas les actifs de la Société comme garantie pour des créances personnelles ou de toute autre personne sans le consentement de l'assemblée générale des actionnaires ou du Conseil d'Administration; et
11. qu'il ou elle ne divulguera pas d'information confidentielle ou secret commercial de la Société sans autorisation.

b. Lorsqu'un administrateur agit en son nom personnel et là où des tiers peuvent raisonnablement penser que cet administrateur représente la Société ou le Conseil d'Administration, cet administrateur doit clarifier au préalable sa fonction et son rôle.

c. Les obligations d'un administrateur à l'égard de la Société et des actionnaires ne cessent pas nécessairement dans un délai raisonnable après la démission ou à l'expiration de son mandat. L'obligation de garder confidentiels les secrets commerciaux et les informations confidentielles de la Société subsistent à l'expiration de son mandat jusqu'à ces secrets commerciaux ou informations confidentielles soient publiquement disponibles.

d. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum.

e. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

f. Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée générale des actionnaires.

a. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

b. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

c. L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14h00.

d. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

e. Les assemblées générales seront convoquées par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

f. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

g. Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

h. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

i. L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

j. Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

k. Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

1. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

m. L'assemblée générale des actionnaires aura inter alia les fonctions et pouvoirs suivants:

1. présenter au Conseil d'Administration la politique générale de la Société ainsi que ses projets d'investissement;
2. nommer ou remplacer les administrateurs et fixer la rémunération des administrateurs;
3. nommer et remplacer le ou les réviseur(s) d'entreprises;
4. revoir et approuver les rapports du Conseil d'Administration;
5. revoir et approuver les rapports du ou des réviseurs d'entreprises;
6. revoir et approuver les propositions de la Société en matière de budgets financiers annuels, de comptes définitifs et d'états financiers;
7. revoir et approuver les plans de distribution de bénéfices et d'apurement des pertes de la Société;
8. adopter les résolutions dans le cadre de l'augmentation ou la diminution de capital social de la Société;
9. adopter des résolutions sur des questions telles que la fusion, la division, la dissolution, la liquidation ou les changements dans la forme de la Société;
10. modifier les présents statuts;
11. adopter des résolutions sur le financement de la Société et l'octroi de sûretés garanties de la Société à d'autres entités.

Art. 15. Surveillance de la société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des bénéfices annuels.

a. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

b. L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

c. Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 21. Langue. Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription

La totalité des cinq mille (5.000) actions de la Société est souscrite par Huawei Technologies Coöperatief U.A., prénommée et représentée comme indiqué. Toutes les actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ cinq mille cinq cent Euro (EUR 5.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Résolutions de l'actionnaire unique

Huawei Technologies Coöperatief U.A., prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement après constitution de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3) personnes et de nommer les personnes suivantes au Conseil d'Administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010, à tenir en 2011:

- Monsieur Yu Chengdong, administrateur, né le 2 août 1969 à Anhui, Chine, résidant à Grevenbroicher Weg 4, D-40547 Düsseldorf, Allemagne;

- Monsieur Ding Shaohua, administrateur, né le 16 novembre 1965 à Hubei, Chine, résidant à Room 103, Building Nr 20, Haiyue Garden, Shekou, Nanshan District, 518040 Shenzhen, Guangdong Province, Chine;

- Monsieur Hui Chun, administrateur, né le 30 novembre 1963 à Anhui, Chine, résidant à G 11 Haixiage Haizhucheng, Chuangye Road, Nanshan District, 518067 Shenzhen, Guangdong Province, Chine.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, en tant que commissaire de la Société pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2010, à tenir en 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gabrielle Fatone et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2008. LAC/2008/46504. Reçu à 0,5 %: deux mille cinq cents euros (2.500 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008157781/7241/593.

(080186980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

First Euro Industrial Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 95.555.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008157327/231/14.

(080186029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Marber Bou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.918.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 26 novembre 2008 à 16:00 heures au siège social que:

- que Mme Beatriz Garcia, demeurant au 5, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Ardito Toson et que le mandat expire le jour de l'assemblée générale qui se tiendra en 2011;

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008155334/312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080183002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2008.